

Motion 2922

pour améliorer la sécurité numérique des personnes face à la cybercriminalité

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les développements rapides des technologies de l'information, de la communication et de l'intelligence artificielle, et les risques croissants que celles-ci font peser sur la sécurité des personnes physiques et morales, mais aussi sur le fonctionnement des collectivités publiques ;
- l'augmentation massive des cas de cyberattaques au cours des dernières années dans la plupart des pays industrialisés, y compris en Suisse ;
- la complexité de la lutte contre ce type nouveau de menaces, notamment en lien avec leur caractère protéiforme et les très nombreuses cibles potentielles ;
- la relative faiblesse des outils disponibles en Suisse et à Genève en particulier pour prévenir et lutter contre ce nouveau type de criminalité ;
- le désarroi dans lequel peuvent se trouver, par voie de conséquence, les victimes de cyberattaque, qui n'osent parfois même pas dénoncer ces actes ;
- le vote du Grand Conseil en septembre 2022 en faveur de l'introduction d'un nouveau droit fondamental relatif à l'intégrité numérique dans la constitution genevoise,

invite le Conseil d'Etat

à présenter au Grand Conseil un rapport sur la stratégie cantonale en matière de sécurité numérique.